

## RECOMMANDATIONS PRÉVENTIVES POUR RESTER AU SEC !

Voici quelques astuces à l'attention des propriétaires et gestionnaires d'établissements visés par la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant* (LRR - [R-24.0.2](#)).

Depuis plusieurs années, nous avons constaté un nombre exponentiel de dégâts causés par l'eau. À l'origine de ceux-ci, nous retrouvons certaines erreurs humaines :

- Insertion d'objets dans les cuvettes ;
- Insertion de papier hygiénique en grande quantité ;
- Mauvaise manipulation et/ou utilisation des équipements ;
- Différents accidents et bris d'équipements.

L'équipe [Prévention](#) de la Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux – SigmaSanté (DARSSS) vous propose donc quelques astuces pour limiter les dégâts causés par l'eau, en voici quelques-unes :



### • Installation et entretien préventifs (Équipements) :

- Installation de toilettes de type commercial aussi appelées « toilettes à chasses d'eau » ;
- Installation d'un siège de toilette à fermeture lente ;
- Remplacement de votre poignée de chasse d'eau, de votre chaîne de levage et de vos clapets de toilette ;
- Installation de drains de plancher ;
- Vérification régulière des drains de bain et de douche ;
- Installation de détecteurs de fuites d'eau aux endroits vulnérables ; ou
- Installation d'une valve à fermeture automatique lors de la détection d'une fuite d'eau par un plombier certifié (vous informer auprès de vos assurances habitation pour savoir si un programme est en cours).

### • Matériaux et dispositifs (Fournitures) :

- Achat de papier de toilette sans danger pour votre plomberie et votre fosse septique, biodégradable et à dissolution rapide ;
- Affichage d'une procédure claire sur les bonnes pratiques d'utilisation d'une salle de bain destinée aux usagers (voir proposition d'affichage à la page 3 de ce mémo).

### Questions ? Conseils ? Précisions ?

N'hésitez pas à nous contacter par courriel : [prevention.darsss@sss.gouv.qc.ca](mailto:prevention.darsss@sss.gouv.qc.ca)

## POLITIQUE PRÉVENTIVE SUR LES BONNES PRATIQUES POUR L'UTILISATION ADÉQUATE D'UNE TOILETTE

### 1. Objectifs

Cette politique, destinée aux ressources visées par la LRR, vise à promouvoir une utilisation responsable et respectueuse des toilettes. Le but est de garantir un environnement propre, hygiénique et fonctionnel pour tous les utilisateurs. Elle a également pour but de limiter les sinistres causés par l'eau, tels que les débordements, les fuites ou les dommages aux infrastructures.

### 2. Bonnes pratiques à adopter

- **Hygiène personnelle et collective :**

- **Toujours** tirer la chasse d'eau après utilisation ;
- Si le mécanisme de la chasse d'eau est défectueux, **signaler immédiatement le problème** à la personne responsable de la ressource ;
- Nettoyer les éclaboussures ou les salissures avec les moyens établis et disponibles ;
- Laver soigneusement les mains avec du savon après chaque utilisation.

- **Entretien de l'espace :**

- **Ne jamais jeter autre chose que du papier toilette** dans les cuvettes (ex. : serviettes hygiéniques, lingettes, couches, etc.) Utiliser les poubelles prévues à cet effet ;
- En cas de **débordement de déversement, alerter immédiatement** la personne responsable de la ressource.

- **Économie des ressources :**

- Utiliser une **quantité raisonnable de papier toilette**, d'eau et de savon ;
- **Fermer le robinet après utilisation** pour éviter tout gaspillage d'eau.



- **Sécurité et entretien :**

- **Signaler tout problème d'entretien ou tout équipement endommagé** (cuvette, chasse d'eau, robinet, etc.) à la personne responsable de la ressource ;
- Chaque utilisateur est responsable de laisser les toilettes dans un état propre pour la personne suivante.

### 3. Sensibilisation et communication :

- **Installer des affiches et des rappels visuels** dans les toilettes sur les bonnes pratiques en mettant l'accent sur la prévention des dégâts d'eau ;
- Organiser des sessions de **sensibilisation aux utilisateurs**, si nécessaire, pour renforcer les **comportements responsables**.

### 4. Conclusion

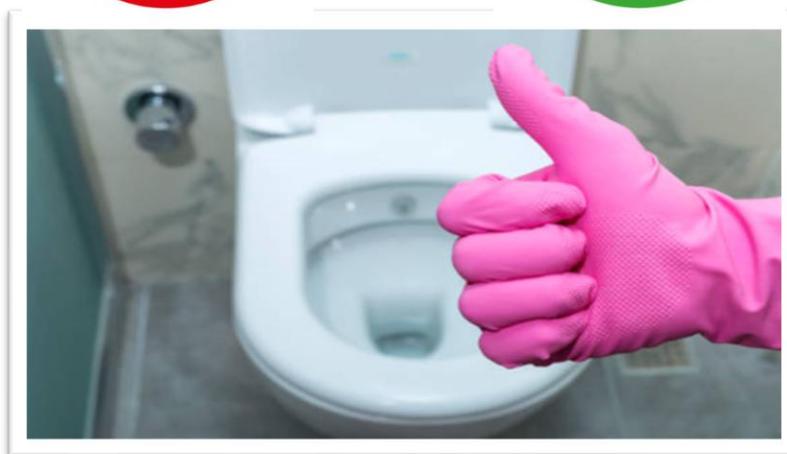
L'adoption de ces bonnes pratiques permettra de préserver un environnement propre et fonctionnel tout en minimisant les risques de sinistres causés par l'eau. En agissant de manière responsable, les utilisateurs contribuent à la durabilité des installations sanitaires et au bien-être collectif.

Proposition d'affichage de sensibilisation préventive à installer près des toilettes d'usagers dans les ressources visées par la LRR<sup>1</sup>

## RAPPEL

### Bonnes pratiques sur l'utilisation d'une toilette

- 1- Utiliser le papier de toilette avec modération
- 2- Tirer la chasse d'eau 1 seule fois
- 3- Ne jamais jeter d'objets dans la toilette
- 4- Demander de l'aide en cas de problème



**Un petit effort pour un grand confort !**

<sup>1</sup> Si besoin, ce document peut être adapté pour répondre aux exigences d'un espace spécifique.